



C

G

T

-

P

J

J

Fusions sans effusion :

Les Secrétaires Administratifs :

Au mois de février dernier, débutaient les discussions relatives à la fusion des corps des Secrétaires Administratifs.

A ce titre, la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement nous présentait le projet de décret relatif à ce futur corps, comprenant 2 parties dont le 1er chapitre porte sur la création du corps de S.A. au sein des Services Judiciaires ; le 2ème chapitre concerne la fusion de l'ensemble des corps des S.A. du ministère de la justice (Administration Centrale – Administration Pénitentiaire -PJJ- Services Judiciaires) ainsi que l'intégration des S.A. relevant de la Légion d'Honneur dans ce futur corps.

Il est à noter que la création du corps des S.A. des Services Judiciaires se fera par voie d'examen professionnel ouvert, au titre des années 2007 et 2008, *aux seuls adjoints administratifs des Services Judiciaires.*

Ce décret est aujourd'hui publié au journal officiel.

Bien sur l'administration n'est pas en mesure de fournir une fiche de travail permettant d'appréhender concrètement l'avenir de ce futur corps fusionné notamment en matière de recrutement, de régime indemnitaire, de gestion administrative, de gestion de CAP, etc...

Corps des Adjointes Administratifs :

Dans la continuité des fusions des corps administratifs, celle des adjointes administratifs devra, elle aussi, prendre effet au 1^{er} janvier 2009.

Cette fusion concernera les 5 corps actuels d'adjointes administratifs du ministère de la justice (Administration Centrale –Administration Pénitentiaire -PJJ- Services Judiciaires et Légion d'Honneur).

A ce titre, un projet de décret portant modification du décret 2006- 1760 du 23/12/2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjointes administratifs des administrations de l'Etat a été validé au CTPM du 11 avril dernier.

Nous restons très concernés par ces dossiers et ne manquerons pas de vous tenir informés de leurs évolutions.

Du retard dans les travaux :

Une habitude à la PJJ !

Des travaux devaient être exécutés dans le courant du mois d'**Août 2007** au Foyer de Tourcoing : travaux de sécurité et de mise aux normes pour les établissements recevant du public, afin d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes et les conditions de travail des personnels affectés dans cet établissement.

Une fois de plus, l'administration promet mais ne tient pas ses engagements. En effet, les collègues du foyer ont appris, sans plus de précisions, que les travaux étaient reportés au mois de **décembre 2007**.

Comme souvent à la PJJ, ne pas croire aux promesses afin d'éviter les désillusions !

Hygiène et Sécurité

Une des priorités du Bureau Régional de la CGT PJJ est de veiller au respect de la réglementation quant aux conditions de travail des agents. Nous vous rappelons que dans chaque structure il doit y avoir obligatoirement un cahier d'hygiène et de sécurité accessible à l'ensemble des personnels. Alors si cela n'est pas le cas n'hésitez pas à le réclamer ou à nous en faire part.

Attribution de moyens nécessaires à l'exercice des activités syndicales :

La section régionale Nord Pas-de-Calais CGT PJJ a signé en date du 14 juin 2007, avec le Directeur Régional, une convention de mise à disposition de moyens syndicaux. Nous nous félicitons de cet accord et sommes heureux de pouvoir enfin disposer de moyens afin de mieux servir et défendre l'ensemble des personnels de la région.

Les membres du bureau CGT PJJ Nord Pas de Calais